0510051D
ACADEMIE DE REIMS
COLLEGE DU MONT D'HOR
1 RUE MARCEL LADIESSE
51220 ST THIERRY
Tel : 0326031273

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/01/2016
Réuni le : 01/02/2016
Sous la présidence de : Florent Danelutti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2016
Numéro de la DBM : 3
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Adopte la D.B.M n°3 à savoir la répartition des crédits globalisés à hauteur de 4 200€ et un prélèvement sur les fonds de réserve d'un montant de 1 210,65€ pour compenser les admissions en non valeur.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Danelutti
Prénom : Florent
Signé le: 05/02/2016 11:14:02

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.